

CCRC/SB/SG

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2013

L'an deux mil treize, le 30 janvier à dix-huit heures,
Le Conseil Communautaire de la communauté de communes « Rhône Crussol » s'est réuni en section ordinaire à Guilherand-Granges, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ARNAUD.

Etaients présents :

Titulaires :

M. ARNAUD, M. ROMANET, M. BLACHE, Mme RIFFARD, M. COQUELET, M. CONSOLA, M. LASBROAS, M. GAILLARD, M. AUDRAS, M. JAECK, Mme CORNUT-CHAUVIN, M. DERIVAZ, M. GINE, M. LAFAGE, M. CHAPUIS, Mme BERTRAND, M. AUDEMARD, M. POMMARET Patrice, M. CHANTEPY Stéphane, M. PONTON, Mme MERLIN, M. DEJOURS, Mme BARBAZANGES, M. SOTON, M. BRET, M. FERATON, M. COURBIS, M. DULAUT, M. CHANTEPY Maurice, Mme BLACHE.

Suppléants :

M. CREMILLIEUX, Mme FIEF, M. DOREE, M. CORBIN, Mme ROBERT, M. DEVISE.

Etaients absents excusés :

Titulaires :

M. DARNAUD, Mme GAUCHER, M. DELABRAZE, Mme MALAVIEILLE, M. DELHOMME, M. DESGRANGES, M. HAREL, M. LETANG, M. DUBAY, M. BRUNEL, M. EDMONT, Mme JULIEN, M. FUSTIER.

Suppléants :

M. GAILLARDON, Mme BRUN, Mme MARTIN, Mme ROSSI, M. BREYNAT, M. FLAMENT, M. CHANTRE, Mme MICHEL, M. LADREYT, M. POMMARET Michel, Mme LAPASSET.

Mesdames GAUCHER, MALAVIEILLE, Messieurs DELHOMME, BRUNEL, EDMONT, membres titulaires étant absents excusés, Monsieur CREMILLIEUX, Madame FIEF, Messieurs DOREE, CORBIN et Madame ROBERT, membres suppléants ont pris place autour de la table afin de prendre part aux votes. Messieurs DARNAUD, DELABRAZE, DESGRANGES, HAREL, LETANG, DUBAY, Madame JULIEN et Monsieur FUSTIER, membres titulaires absents excusés n'ont pas été remplacés.

Monsieur Elios Bernard GINE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

N°1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2012

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

N°2 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul LASBROAS, Vice-président délégué aux finances

INTRODUCTION

L'année 2012 qui vient de s'achever était le deuxième exercice comptable de notre intercommunalité fusionnée. Elle a donc permis de conforter l'expérience de 2011, avec toutefois à signaler, le changement intervenu dans le domaine des ordures ménagères, puisque le SMIEOM, compétent sur le territoire de l'ex communauté de communes Pays et Crussol et les communes de Châteaubourg et Soyons, a été dissout fin 2011, l'ensemble des contrats ayant été transféré à Rhône Crussol, qui a effectué « en direct » tous les paiements, au lieu de verser une contribution globale à ce syndicat comme précédemment. La complexité de ce domaine nous a d'ailleurs conduit à mener une étude d'optimisation, afin d'arriver à harmoniser ce service au renouvellement des contrats en 2014.

Pour finaliser totalement les transferts de charges et valider les calculs faits courant 2011, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie en novembre 2012 et a proposé au conseil communautaire et aux conseils municipaux de valider le coût en année pleine de la médiathèque Joëlle Ritter de Saint Péray et de prendre en compte pour 2013 le transfert de la charge du contrat global de développement (VALDAC).

L'année budgétaire a été organisée sur un rythme traditionnel, avec l'adoption fin mars des comptes administratifs et des budgets primitifs avec reprise des résultats antérieurs, puis, tout au long de l'année, des décisions modificatives.

Dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, il vous est proposé un rapide balayage du contexte dans lequel évolue notre collectivité, puis un panorama de l'exercice écoulé avant d'aborder les orientations pour 2013.

CONTEXTE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

L'année 2012 a été marquée par l'alternance politique à la suite des élections présidentielles et législatives.

Pour ce qui concerne les collectivités territoriales, les premières orientations données ne semblent pas apporter des changements fondamentaux en ce qui concerne les relations financières. Le contexte économique général s'impose de toute façon à tous.

Malgré une tendance à la reprise qui se dessine pour le « reste du monde » (pays émergents, Etats Unis, Chine ...), l'Europe devrait être le seul ensemble économique en quasi récession en 2013, bien que la situation soit très contrastée en son sein (Grèce-Espagne-Portugal...d'un côté ; Allemagne-Autriche...de l'autre ; la France étant dans une situation intermédiaire). L'austérité décrétée afin de diminuer les déficits

est « discutable », le FMI attirant l'attention sur les risques qu'elle pourrait engendrer, y compris sociaux, avec le chômage de masse qui s'installe. Après trois années de soubresauts, l'euro pour sa part semble sauvé, au moins pour quelques mois, suite aux engagements forts de la BCE sur le rachat de dettes et soutien des états, et au maintien de son taux directeur à son plus bas à 0.75%.

Pour la France, la perspective de croissance sur laquelle a été construit le budget 2013 est de 0.8% un chiffre remis en cause par certains économistes qui tablent sur 0.3%, voire moins. L'INSEE ne prévoit de toute façon aucune amélioration de la situation de l'emploi au premier semestre.

Un effort de 30 milliards d'euros a été demandé à tous les acteurs économiques pour faire diminuer le déficit. La dette publique s'élèvera à 91.3% du PIB, les administrations locales représentant 10% de ce volume. Rappelons que le secteur public (Etat, secteur local, sécurité sociale) pèsera pour 46.3% des prélèvements obligatoires, le secteur local représentant pour sa part 6% du PIB.

L'effort demandé aux collectivités, auxquelles l'Etat reverse à divers titres près de 100 milliards d'euros, se traduira dès 2013 par un gel en valeur des concours financiers, et pour 2014-2015, par une diminution de 750 millions par an des transferts dans le cadre d'un « pacte de confiance et de solidarité ».

Si la solidarité verticale est appelée à diminuer, la solidarité horizontale devrait se renforcer, au travers du Fonds national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC), qui doit fortement augmenter. En 2012, la CCRC n'était pas impactée par cette mesure, ni en bénéficiaire ni en contributeur, nous ne savons pas ce qu'il en sera en 2013.

A un niveau plus local, nos partenaires (département et région) redéfinissent les contours de leurs interventions (nouvelles règles applicables aux CDDRA par exemple), ce qui risque de restreindre les aides et subventions potentielles.

Comme en 2012, le contexte reste morose, pour les grands équilibres et pour les acteurs économiques. Quant aux ménages, ceux déjà précaires, s'enfoncent un peu plus dans les difficultés, les autres ayant tendance à être prudents (d'où des records de collecte de l'épargne sur le livret A) et à différer leurs projets d'investissement.

Malgré ce contexte, la communauté de communes a poursuivi en 2012 ses investissements, qui contribuent à l'activité des entreprises, et compte maintenir en 2013 un niveau important d'investissement.

➤ **BUDGET GENERAL**

Rétrospective de l'exercice 2012

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Par rapport à 2011, le budget connaît peu de changements importants. Il faut noter toutefois, la charge en année pleine de la médiathèque Joëlle Ritter. Autre modification, les frais de location des locaux de la CCRC ont augmenté pour tenir compte des surfaces réellement occupées qui ont beaucoup augmenté. Les autres variations portent sur des services ou contingents sur lesquels nous n'avons pas « la main », ordures ménagères, SDIS...

A noter aussi, le budget de fonctionnement 2012 a été « artificiellement » majoré de 300 k€ de dépenses et recettes, compte tenu de la régularisation à effectuer par rapport au FNGIR 2011.

Le budget global a représenté 13 **millions d'euros** de dépenses, toutefois, en ce mois de janvier, tous les comptes ne sont pas encore clos.

Les grandes masses peuvent se répartir comme suit :

- Les ordures ménagères représentent près du **quart** du budget (**3 millions d'euros** de dépenses « brutes » hors encaissement de subventions et ventes de produits), soit plus que l'ensemble des frais de personnel. Après une très forte hausse de la TEOM en 2011 pour les communes de Cornas, Guilherand-Granges et Saint Péray, en 2012, une politique d'harmonisation a été mise en œuvre, avec une diminution à Toulaud, la taxe étant plus élevée que sur les autres communes et une augmentation à Chateaubourg et Soyons où elle était plus faible. Pour les trois communes déjà citées, les taux sont inchangés.
- les frais de personnel (**2,3 millions d'euros**) comptent pour **18%** de ces dépenses. Au cours de l'année, départs et arrivées se sont neutralisées. Il faut toutefois signaler qu'avec l'analyse croisée des comptes (intercommunalité et communes) au niveau de la trésorerie, il nous a été demandé de modifier les articles d'imputation des remboursements effectués aux communes par la CCRC à divers titres (personnel mis à disposition, voirie, mutualisation...) soit 400 k€ désormais impactés en charges à caractère général. Ceci explique la diminution des frais de personnel par rapport à 2011.
- Le reversement au FNGIR a été augmenté pour s'établir à **2,4 millions d'euros** (soit 19% des dépenses). Cette augmentation devrait être la dernière, puisque, en théorie, ce fonds devait être gelé pour les contributeurs (notre cas) mais aussi pour les bénéficiaires (ce qui les désavantage).
- Le reversement des attributions de compensation aux communes a été ajusté en fonction des travaux de la CLECT (**1,360 million d'euros**), il représente un peu plus de **10% des dépenses**.
- La contribution au SDIS (**878 153 €**, soit un peu plus de 30 euros par habitant par an) représente environ **7%** des dépenses.
- Les charges financières (**400 000 €**) représentent **3%** de nos dépenses de fonctionnement.
- Les charges d'entretien et les dépenses courantes ou diverses représentent moins de **20% du total**. Ce poste augmente à due concurrence des remboursements aux communes comme évoqué ci-dessus. Au titre des dépenses diverses, il faut signaler le soutien fort apporté au **tourisme**, la CCRC contribuant à l'« Office de Tourisme », que par ailleurs elle héberge, et à « Ardèche plein cœur », soit au total plus de 100 k€. Le **secteur culturel** est aussi un engagement fort de la communauté de communes, puisque ; en dehors des dépenses de personnel ; le fonctionnement des médiathèques, du site de Crussol, du musée de Soyons, les aides aux associations, l'organisation de manifestations représentent un budget supérieur à 400 k€.

Du côté des recettes, avec **un peu plus de 18 millions d'euros** réalisés sur l'exercice au total, la fiscalité locale et les dotations, dont la DGF, représentent **plus de 90% de nos recettes réelles** de l'année (hors excédent reporté pour de 1.350 000€ soit une progression de l'ordre de 400 k€ par rapport à 2011). Les attributions de compensation négatives (reversées par les communes pour 935 k€) comptent pour un peu plus de **5%**, les produits des services (250 000€) représentant **moins de 2%**, le solde se répartissant en produits divers.

En ce qui concerne la fiscalité professionnelle, nous avons indiqué l'an passé que sur la question des bases minimales, les écarts entre communes étant importants, nous avons préféré ne pas déterminer de nouveaux montants, les débats qui se sont faits jour ont montré que cela avait été une sage décision.

Quant à la DGF, majorée du fait de la fusion (en 2011 et 2012 le montant de dotation par habitant est calculé sur la base du CIF - coefficient d'intégration fiscal - le plus élevé des intercommunalités ayant fusionné), nous avons eu un peu moins de 900 000 euros, affectés pour partie aux charges de fonctionnement induites par la fusion, aux travaux supplémentaires de voirie sur les communes ex-CCPC, le reste concourant à la formation de nos excédents pouvant être à l'avenir affectés à l'investissement.

Globalement, le résultat de fonctionnement est important avec une somme de l'ordre de 5 M€, un montant supérieur à celui de 2011.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses, environ 6.3 millions d'euros ont été mobilisés au total, soit 500 k€ de plus qu'en 2011, desquels il convient de retrancher le déficit reporté pour 1,7 million d'euros et le remboursement du capital de la dette pour 900 000 €. **Les dépenses réelles de l'exercice sont donc de 3,7 millions d'euros**, soit à 100 k€ près, le même montant qu'en 2011. Les principales dépenses ont porté sur les travaux de voirie des communes, l'effort particulier en faveur de la voirie des communes ex Pays de Crussol s'est poursuivi. Les autres investissements ont porté sur l'achèvement du chantier de l'éclairage de Crussol, l'informatisation de la médiathèque de Guilherand-Granges, l'acquisition de matériel roulant (remplacement d'un camion volé, achat de matériel de déneigement supplémentaire...), l'aménagement de la salle de réunion, le début des travaux de construction d'une aire de lavage des véhicules, le giratoire du chemin des Mulets (financé par Valence Major via la commune de Guilherand-Granges).

En ce qui concerne les recettes, sur un total de 5.2 millions d'euros, l'essentiel a été assuré par **l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2011 (2.9 millions d'euros soit 800 k€ de plus qu'en 2011)** et le recours à l'emprunt, pour 1 million d'euros auprès de la CDC et de la Caisse d'Epargne (2 contrats de 500 k€, le premier sur 15 ans en taux variable Euribor 3 mois + 3.23, le second sur 20 ans avec un taux fixe de 4.90%). Les conditions financières ne sont pas très avantageuses, mais dans le contexte au moment de la négociation des contrats, et dans l'attente de la création d'une agence de financement spécifique, nous avons jugé plus sûr de mobiliser ces deux emprunts.

Les autres recettes (dont FCTVA pour 570 k€, subventions et fonds de concours des communes) représentent 1.3 M€.

Le déficit d'investissement s'élève à environ 1 million d'euros, en diminution par rapport à 2011 ce qui s'explique par le recours à l'emprunt supérieur à nos besoins réels. Ce déficit sera aisément couvert en 2013 (affectation du résultat 2012) par l'excédent de fonctionnement. Il faudra toutefois tenir compte du volume de restes à réaliser de travaux dont le financement risque de « grignoter » un peu nos excédents.

Signalons enfin que **l'encours de dette (capital restant dû) est de 10.5 millions d'euros** (soit environ de 370 € par habitant), qui reste à surveiller. La dette de la CCRC étant assez récente, il n'y a pas de diminution notable de l'annuité à attendre dans les prochaines années.

Les prospectives 2013

Après deux années de fonctionnement, nous maîtrisons la structure de notre budget. Malgré tout, **sur les deux tiers du volume global des dépenses nous n'avons pas de pouvoir de décision** (FNGIR, attributions de compensation, SDIS, frais financiers) quant au tiers restant, les frais de personnel et remboursements aux communes en représentent environ 65%. Indépendamment de tout recrutement supplémentaire, le poste personnel augmente mécaniquement du fait de GVT (glissement vieillesse technicité) et de la hausse de plusieurs cotisations sociales dont les cotisations retraites. Pour 2013, nous avons procédé à un recrutement (agent de prévention et de sécurité dont les collectivités doivent disposer et qui sera mutualisé avec les communes).

En définitive, **nous ne maîtrisons réellement que 15 % du volume des dépenses**, parmi lesquelles les dépenses d'énergie qui ne cessent d'augmenter, ce qui réduit d'autant nos marges de manœuvre. Toutes sollicitations d'augmentation de services ou de soutien financier seront donc examinées avec le plus grand soin.

Quant à nos recettes, nous espérons que les attributions de DGF se maintiendront, ce qui n'est pas certain. En ce qui concerne la fiscalité entreprises et ménages, **nous n'augmenterons pas les taux des impôts**, dans un contexte économique morose et en l'absence de convergence fiscale entre les communes. Notre secteur étant cependant attractif, nous pensons bénéficier d'une progression du produit du fait de l'augmentation en volume de la base imposable (nombre de constructions supplémentaires et revalorisation des bases dans la loi de finance).

Les taux de TVA doivent être revus, ce qui influe sur le volume des dépenses, en rappelant que nous ne récupérons pas la TVA sur les dépenses de fonctionnement. Le taux à 7 % sur certains produits culturels va être ramené à 5.5%. En 2014, les changements seront plus importants avec un taux général à 20% au lieu de 19.6%, en parallèle, le taux de 7% sera porté à 10% (ordures ménagères par exemple). Ces augmentations seront compensées en partie par le taux de 5.5% ramené à 5% (alimentaire, énergie).

Hormis quelques ajustements, nous n'envisageons aucune modification significative du budget de fonctionnement.

En ce qui concerne **la section d'investissement**, bien que nous ayons un autofinancement important, le surplus étant en 2012 constitué en partie par le produit des emprunts, il faudra rester prudent. L'autofinancement est difficile à constituer, mais il peut être très rapidement dépensé. De plus, en ce qui concerne le recours à l'emprunt, outre le fait de ne pas savoir dans quelles conditions les liquidités seront disponibles, nous avons un stock de dettes assez important dont l'extinction est très progressive.

Parmi les **investissements « prioritaires »**, nous savons qu'il nous faudra engager les travaux d'aménagement des **bords du Rhône**, inscrits au CDRA qui arrive à terme mais aussi notre participation à la Viarhônga, conformément à la convention signée avec le Département. Une somme avait été inscrite pour cela sur le budget 2012, qu'il faudra reconduire.

Nous allons engager l'extension de la **piscine de Guilhaud-Granges**, les marchés étant en cours. Le coût d'objectif est de l'ordre de 1.6M€, à répartir sur 2013 et 2014, nous espérons bénéficier de subvention du Département et de l'Etat (DETR). Là encore, sur le budget 2012, nous avons inscrit 350 k€ (certes compensés par une subvention du même montant). Nous poursuivrons en parallèle, nos efforts de **mise aux normes de la piscine de Saint Péray**.

Les travaux **d'extension du centre de secours**, déjà inscrits en 2012 devraient commencer. Leur montant sera supérieur à l'estimation initiale, par voie de conséquence, notre participation (35% du coût) augmentera d'un peu plus de 60 k€.

Il convient aussi de poursuivre notre politique de **renouvellement et d'équipement en matériel**.

Un budget minimal sera par ailleurs prévu pour **l'entretien des différents bâtiments**. Une étude sera conduite pour rénover et réaménager la **médiathèque de Guilhaud-Granges**, dans un souci d'économie d'énergie et d'une fonctionnalité accrue.

Quant aux **travaux de voirie intercommunale**, tout début janvier, nous avons été informés par le conseil général que notre intercommunalité sera maître d'ouvrage de la déviation du RD 86, dont le coût global est estimé à 15 M€, 30% de cette somme restant à la charge de la CCRC, à échelonner sur plusieurs exercices. Une provision avait d'ores et déjà été intégrée au budget 2012.

Seront à réaliser les travaux du **chemin de Monneron** à St Péray déjà inscrits au budget 2012 pour 800 k€.

Le coup de pouce que nous avons apporté jusque-là à la voirie des communes « ex Pays de Crussol » sera reconduit sans doute dans une plus faible proportion pour tenir compte de l'évolution de nos autres charges et recettes.

Nous conserverons diverses inscriptions au budget, telles que l'aire d'accueil des gens du voyage, qui toutefois, ne semble pas pouvoir être engagée dans l'immédiat.

➤ **BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT**

Rétrospective de l'exercice 2012

Après une année 2011 particulièrement complexe, en 2012, des avenants aux contrats en cours (réseaux et entretien des stations d'épuration) ont été passés. De ce fait, nous avons pu supprimer le budget régie (avec quelques opérations de transfert en cours d'année). Malgré tout, le service de l'assainissement reste réparti en trois budgets annexes : réseaux, station et SPANC.

Sur le **budget réseaux, en fonctionnement**, nous avons bénéficié en recette de l'excédent reporté antérieur (plus de 500 k€), et avons encaissé plus de taxes de raccordement que prévu car des constructions antérieures ont été facturées (100 k€ de produit supplémentaire). Le reste des recettes est constitué de la redevance qui est stable (la consommation d'eau stagne, mais il faut sans doute s'en réjouir d'un point de vue écologique), et l'essentiel des tarifs n'a pas été augmenté.

Côté dépenses, les plus gros postes sont le remboursement de la dette et la participation au budget principal, ce budget annexe ne supportant aucune charge directe de fonctionnement.

En investissement, près de la moitié des dépenses porte sur le remboursement du capital de la dette, dont le remboursement de prêts relais transférés au 1^{er} janvier 2011 à rembourser dans les 2 ans. Après plusieurs années d'investissement massif (8.7 millions d'euros depuis 2006), le rythme a diminué en 2012 (700 k€ d'investissement). De nombreux travaux ont toutefois été réalisés ; en dehors du marché à bons de commande, ils ont concerné St Romain de Lerps notamment.

Quant aux recettes, elles sont constituées par la récupération de la TVA et des subventions, étant précisé qu'il n'y a pas eu d'emprunt contracté en 2012, notre stock de dette et notre annuité étant déjà importants.

Sur le **budget entretien des stations d'épuration**, au fil des ans, nous avons constitué une marge de 300 k€, amputée d'un tiers en 2011 (voir DOB 2012), en 2012, pour la première fois, nous avons réalisé **des travaux** (station St Romain de Lerps), qui, conjugués aux frais du contrat, ont absorbé le solde. L'autre poste de dépense est la charge de la dette.

En ce qui concerne les recettes, elles reposent sur la redevance (même constat que pour le budget réseaux) et les primes d'épuration qui ont toutefois progressé.

Quant au budget SPANC, il s'équilibre entre les dépenses (contrat de prestation Véolia) et les recettes (facturation du service).

Les prospectives 2013

Il conviendra d'être prudent dans les prévisions d'investissement car, comme indiqué ci-dessus, hormis quelques excédents antérieurs, les ressources annuelles des budgets couvrent juste les dépenses et ne permettent pas de dégager des marges de manœuvre. Nous avons certes décidé d'augmenter les tarifs en 2013, mais l'impact ne sera effectif qu'en octobre sur nos produits (temps de latence entre la facturation aux usagers et le reversement et modalités de la facturation).

Pour ce qui est des travaux, aucune grosse opération ne pourra être engagée en 2013, celles qui seront inscrites devront se financer par les excédents antérieurs, il serait en effet nécessaire de ne pas recourir à l'emprunt une année supplémentaire, la dette (10.5 millions d'euros d'encours) étant notre point faible sur ces budgets.

➤ BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITE

Pour la zone de la Plaine à Soyons, il n'y a pas eu de mouvement particulier en 2012. Se pose la question des travaux à engager si l'on veut commercialiser cette zone, étant précisé que la charge sera supportée par la collectivité, le prix de vente ne couvrant que le prix d'achat du foncier.

Quant à la zone de la Chalaye à Alboussière des cessions sont intervenues en 2012, le bilan de la zone devrait pouvoir être fait en 2013 ou 2014, après les dernières régularisations foncières.

Il faut enfin rappeler que ces zones représentent un encours de dette de 860 k€ et une annuité de l'ordre de 120 k€.

CONCLUSION

Après deux ans de fonctionnement à onze communes, cette année 2013 devrait être la dernière dans cette configuration.

En effet, nous avons délibéré pour approuver le schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit notre fusion avec la communauté de communes des 2 chênes. En ce début d'année, les communes et notre intercommunalité sont appelées à se prononcer sur l'arrêté préfectoral de périmètre. D'ici juin 2013, le préfet prendra un arrêté de fusion qui scellera nos destins.

Monsieur COURBIS demande quelques éclaircissements sur le FNGIR. Il lui est indiqué que ce fonds (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) a été mis en place à l'occasion de la réforme de la taxe professionnelle. Dans les secteurs où la réforme a entraîné un accroissement des recettes, ce qui est le cas de Rhône Crussol, le surplus est prélevé par l'État. Ces sommes sont reversées aux secteurs pour lesquels la réforme a entraîné une diminution des recettes. Pour l'avenir, il semblerait qu'au moins une partie du surplus de recettes reste affecté aux collectivités.

Monsieur GINE souhaiterait qu'une présentation sous forme de graphiques des résultats et budgets soit faite pour améliorer la compréhension.

DELIBERATION N°01-2013 :

- Vu les éléments communiqués par Monsieur Jean-Paul LASBROAS, Vice-Président chargé des finances,

- Vu l'avis de la commission des finances du 23 janvier 2013,

Le conseil communautaire :

- prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

N°3 – RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA PISCINE DE GUILHERAND-GRANGES – DEMANDES DE SUBVENTION : DETR ET PILOTS

Rapporteur : Monsieur Maurice CHANTEPY, Vice-président délégué au sport

Le Président précise que le Conseil Général a changé pour 2013, les modalités de versement de ses subventions Pilots, qui ne seraient plus en annuité, mais en une seule fois, comme cela était par le passé. Il est indiqué que des périodes de fermeture de la piscine seront indispensables selon les interventions, la plus longue pouvant être de 3 mois. Faut-il la faire coïncider avec la période d'ouverture de la piscine de Saint-Péray ? Ce n'est pas évident techniquement et en terme de fréquentation.

DELIBERATION N°02-2013 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur Maurice CHANTEPY, vice-président délégué au sport expose.

Lors du regroupement des Communautés de Communes Rhône Crussol et du pays de Crussol, il a été décidé de prendre dans les compétences sportives la gestion des piscines de Saint-Péray et de Guilherand-Granges.

Il indique que le diagnostic de ces équipements fait ressortir un déficit de surface de plan d'eau, aussi bien pour les scolaires que pour le grand public et qu'il est nécessaire de réaliser un bassin d'apprentissage supplémentaire d'environ 100m² à la piscine de Guilhaud-Granges.

Il explique que le bureau d'architecte B-CUBE de Lyon a été désigné pour réaliser la réhabilitation et l'extension de cette piscine. Ce projet consiste à créer d'une part un espace ludique du type pataugeoire sèche équipé de jeux d'eau et d'autre part un bassin d'apprentissage de 100 m² ; les vestiaires seront mis aux normes handicapés, la chaufferie, filtration et le traitement de l'air seront rénovés. Le coût d'objectif de cet équipement est estimé à 1 554 000 €.

Il précise que pour effectuer ces travaux un dossier de demande de subvention va être adressé à la sous-préfecture dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 35 voix pour, soit à l'unanimité :

- approuve le dossier de demande de subvention.
- autorise Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).
- précise que ces travaux seront réalisés sur deux exercices 2013-2014.

DELIBERATION N°03-2013 : DEMANDE DE SUBVENTION PILOTS

Monsieur Maurice CHANTEPY, vice-président délégué au sport expose.

Lors du regroupement des Communautés de Communes Rhône Crussol et du pays de Crussol, il a été décidé de prendre dans les compétences sportives la gestion des piscines de Saint-Péray et de Guilhaud-Granges.

Il indique que le diagnostic de ces équipements fait ressortir un déficit de surface de plan d'eau, aussi bien pour les scolaires que pour le grand public et qu'il est nécessaire de réaliser un bassin d'apprentissage supplémentaire d'environ 100m² à la piscine de Guilhaud-Granges.

Il explique que le bureau d'architecte B-CUBE de Lyon a été désigné pour réaliser la réhabilitation et l'extension de cette piscine. Ce projet consiste à créer d'une part un espace ludique du type pataugeoire sèche équipé de jeux d'eau et d'autre part un bassin d'apprentissage de 100 m² ; les vestiaires seront mis aux normes handicapés, la chaufferie, filtration et le traitement de l'air seront rénovés. Le coût d'objectif de cet équipement est estimé à 1 554 000 €.

Il précise que pour effectuer ces travaux un dossier de demande de subvention va être adressé au Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre de l'appel) projets – PILOTS 2013.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 35 voix pour, soit à l'unanimité :

- approuve le dossier de demande de subvention.
- autorise Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès du Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre de l'appel à projets – PILOTS 2013.
- précise que ces travaux seront réalisés sur deux exercices 2013-2014.

N°4 – CONTRAT ENFANCE : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "LA TRIBU"

Rapporteur : Monsieur Philippe PONTON, Conseiller communautaire

Monsieur PONTON indique que dans les prochaines semaines, il sera nécessaire d'établir une convention "d'objectifs" rappelant les droits et devoirs des deux parties.

DELIBERATION N°04-2013 :

Monsieur Philippe PONTON expose.

L'Association La Tribu a eu la charge de la mise en œuvre des actions du précédent contrat enfance jeunesse (accueils périscolaires, centres de loisirs,...) qui est intervenu entre 2008 et 2011 sur les communes d'Alboussière, Boffres, Champis, St Romain de Lerps et St Sylvestre, signé par la communauté de communes Pays de Crussol.

Un nouveau contrat enfance jeunesse qui couvre la période 2012-2015 a été approuvé par une délibération du Conseil communautaire du 3 octobre 2012. Il a été signé le 18 décembre 2012 entre la Communauté de communes Rhône Crussol, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche et la Mutualité Sociale Agricole de l'Ardèche.

Pour l'année 2013, il est proposé de passer une convention avec L'Association la Tribu pour la mise en œuvre des actions qui découlent du contrat enfance jeunesse sur les communes d'Alboussière, Boffres, Champis, St Romain de Lerps et St Sylvestre moyennant le versement d'une subvention prévue dans le contrat d'un montant de 170 080 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 35 voix pour, soit à l'unanimité :

- décide de passer avec l'association La Tribu sise à Alboussière, une convention pour la mise en œuvre les actions qui découlent du contrat enfance jeunesse sur les communes d'Alboussière, Boffres, Champis, St Romain de Lerps et St Sylvestre,
- charge Monsieur le Président de la signature de cette convention et de toutes les suites à donner pour son exécution.

N°5 – OFFICE DE TOURISME : DÉSIGNATION DES DÉLÈGUES DE LA CCRC

Rapporteur : Madame Francine ROBERT, Conseillère communautaire

DELIBERATION N°05-2013 :

Madame Francine ROBERT, Conseillère communautaire expose.

Considérant que dans le cadre de sa compétence statutaire, la communauté de communes apporte son "soutien à l'office de tourisme".

Considérant que les nouveaux statuts de l'office de tourisme "Rhône Crussol Tourisme" prévoient une représentation de la CCRC dans son Conseil d'Administration à raison de 4 membres de droits titulaires et 4 membres suppléants.

Il est proposé de procéder à la désignation de ces délégués.

Le conseil communautaire, après avoir voté par 35 voix pour chacun des candidats :

- désigne les délégués suivants :

Délégués titulaires :

- Raymond EDMONT
- Daniel BLACHE
- Eliane FIEF
- Françoise BARBAZANGES

Délégués suppléants :

- Michel POMMARET
- Jean-Marc BRUNEL
- Marcel HAREL
- Bernard GINE

N°6 – QUESTIONS DIVERSES

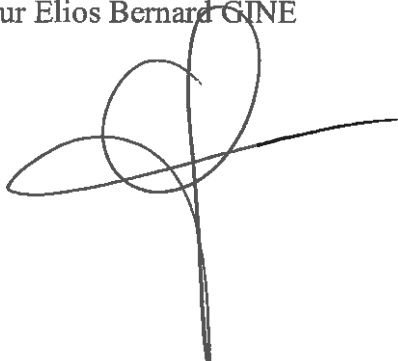
Néant.

N°7 – ARRETES DU PRÉSIDENT

Aucune observation.

Fin de la réunion à 18h35

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Elios Bernard GINE



Le Président,
HJ ARNAUD

